



DECHETS

- LE BONUS REPARATION POUR LES APPAREILS ELECTROMENAGERS VA DOUBLER AU 1^{ER} JUILLET.

EAU

- L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE LANCE L'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF INNOVANT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX (A LA CONSOMMATION) SUR LE TERRITOIRE.

ENERGIE - CLIMAT

- APPELS A PROJETS **FRANCE 2030** : RESEAUX ENERGETIQUES ET ENERGIES RENOUVELABLES ;
- APPEL A PROJET **DECARB IND** OPERE PAR L'ADEME ;
- HYDROGENE : ARCELORMITTAL S'ASSOCIE A McPHY POUR RENDRE SON ACIER PLUS VERT.

VEILLE REGLEMENTAIRE

SUR VOS AGENDAS

- LES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITE 2023 ;
- 1^{ER} FORUM NATIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA BIODIVERSITE.

DECHETS

- **Le bonus réparation pour les appareils électroménagers va doubler au 1^{er} juillet**

Pour encourager les consommateurs à réparer plutôt qu'à racheter, le gouvernement va non seulement multiplier par deux l'aide financière mais aussi contraindre les grandes enseignes à rejoindre le **label QualiRépar**.

Un peu plus de quatre mois après le lancement par le gouvernement du « bonus réparation » pour un grand nombre d'appareils électroménagers, le bilan reste mitigé d'après le gouvernement. Seulement 20 000 engins défectueux ont été remis en état par des magasins labellisés QualiRépar depuis l'instauration de l'aide, le 15 décembre 2022.

Un chiffre jugé insuffisant par le ministère de l'Écologie. Pour la période 2022-2023, ce dernier avait budgété 63 millions d'euros pour financer ce dispositif destiné à privilégier la réparation à l'achat de produits neufs. Or, depuis le début de l'opération, seuls 500 000 euros ont été dépensés.

Alors, le gouvernement s'apprête à doubler le bonus, mis en place dans le cadre de la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC), pour tous les appareils. À titre d'exemple, l'État participera à hauteur de 40 euros au lieu de 20 euros pour la réparation d'une console de jeux. L'aide passera de 10 à 20 euros pour un grille-pain et de 30 à 60 euros pour une télévision à partir du 1^{er} juillet.

EAU

- **L'OFFICE DE L'EAU GUYANE LANCE L'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF INNOVANT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX (A LA CONSOMMATION) SUR LE TERRITOIRE :**

Coûts d'investissement et de fonctionnement élevés des usines de traitement, dysfonctionnements des équipements souterrains parfois causés par la forte teneur naturelle en Fer et Manganèse de l'eau, non consommation de l'eau distribuée en raison de son odeur ferreuse...

Face à ces enjeux, l'Office de l'Eau a signé une convention avec l'ARS Guyane, les communes de Grand-Santi et de Saint-Laurent du Maroni, la SGDE et l'entreprise INOVAYA pour expérimenter un tout nouveau dispositif de traitement dans l'objectif de diversifier les références sur le territoire.

Les atouts du dispositif UNYO (simplicité, autonomie, robustesse...) en font une solution idéale pour les sites isolés ou les écarts. Dans le cadre de cette étude, UNYO sera installé sur deux sites :

- L'usine de Saint-Louis pour pouvoir traiter les eaux de surface,
- Le village Prospérité, sur un forage pour traiter les eaux souterraines.

L'Office de l'Eau s'est rendu sur le premier site de Saint-Louis, en février, pour pouvoir effectuer des prélèvements et des observations sur place en vue de déployer le dispositif pilote. Les données recueillies permettront de :

- Dimensionner l'unité de traitement UNYO ;
- Valider l'élimination des certains composants à travers les différents médias filtrants testés ;

- Étudier la faisabilité à l'échelle grandeur nature (industrielle) et déterminer certains paramètres afin d'optimiser le process.

Le 18 au 20 avril dernier, une technicienne eau potable à l'OEG s'est rendue au village Prospérité, accompagnée de deux agents de l'ARS Guyane pour effectuer une mission similaire.

200 litres d'eau souterraine issue du forage PRO2 ont été prélevés en entrée (eau brute) et en sortie (eau filtrée) du mini pilote afin d'apprécier la capacité de traitement sur les paramètres suivants : Conductivité / O2 dissous (mg/L) saturation (%) / température / débit / pression / Fe2+ / Mn2+ / Turbidité / couleur.

Grâce aux résultats, l'entreprise INOVAYA adaptera les éléments de l'unité de traitement au regard de la qualité de l'eau à traiter et effectuera les derniers ajustements de dimensionnement sur les équipements qui seront déployés.

Durant toute l'expérimentation, l'eau traitée sera analysée et non distribuée aux usagers.

Source : [Office de l'Eau Guyane](#)

ENERGIE - CLIMAT

- **APPELS A PROJETS FRANCE 2030 : RESEAUX ENERGETIQUES ET ENERGIES RENOUVELABLES**

Un **webinaire de présentation** des dispositifs de soutien à l'innovation et l'industrialisation visant les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables est programmé le :

Mardi 16 mai 2023 à 8h Antilles / **9h Guyane** / 15h Mayotte / 16h La Réunion

Seront présentés les appels à projets France 2030 :

- « Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques » : innovations dans les domaines de photovoltaïque, de l'éolien flottant ou de l'intégration des EnR dans les réseaux énergétiques ([lien vers Agir](#))
- « Aide à l'investissement de l'offre industrielle des EnR » ([lien vers Agir](#))

Pour vous inscrire, RDV sur [France Innovation](#), rubrique actualités et évènements.

Contact :

Paul GUILLOU

Ingénieur Energies Renouvelables

ADEME - Agence de la transition écologique

La fabrique amazonienne, 14 Esplanade de l'Eco-cité d'affaire

97351 MATOURY, 97351, Guyane française

Tel : +594 5.94.29.73 64 / Port. : +594.6.94.42.67.23

- **APPEL A PROJET DECARB IND OPERE PAR L'ADEME**

Toujours dans le cadre du plan France 2030, l'appel à projet (AAP) **DECARB IND** opéré par l'ADEME ([Lien vers le dispositif et dépôt du dossier](#)) vient de paraître. Cet appel à projet vise à soutenir, par l'octroi d'une subvention pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros, la décarbonation d'activités industrielles. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des dispositifs passés ou en cours (Industrie Zéro Fossile, Zibac, Decarb'Flash, ...) et du communiqué du 6 avril ([lien](#))

de la Ministre de la Transition Energétique et du ministre délégué chargé de l'industrie dans la volonté de proposer de nouveaux dispositifs sur le sujet.

Vous trouverez ci-dessous les informations clés :

- Porteurs/objectif : Tout site industriel ou projet permettant **une réduction d'émission des GES supérieure à 1 000 tCO₂eq/an** ;
- Dates = 1^{ère} relève des projets le **mardi 27 juin 2023** et 2^{ème} relève le **mercredi 12 décembre 2023** ;
- Montant des investissements = **minimum de 3 M€, maximum de 30 M€** ;
- Opérations visées :
 - Efficacité énergétique d'un procédé de chaleur, récupération de chaleur fatale ou valorisation de combustible fatal ;
 - Modification du mix énergétique par l'électrification d'un procédé industriel ou intégration d'énergies thermiques ou de récupération ;
 - Modification du mix matière, procédés de recyclage, d'efficacité matière, d'utilisation de matières alternatives, ... ;
 - Captage, stockage et utilisation du Carbone.

Contact :

Paul GUILLOU

Ingénieur Energies Renouvelables

ADEME - Agence de la transition écologique

La fabrique amazonienne, 14 Esplanade de l'Eco-cité d'affaire

97351 MATOURY, 97351, Guyane française

Tel : +594 5.94.29.73 64 / Port. : +594.6.94.42.67.23

- **HYDROGENE : ARCELORMITTAL S'ASSOCIE A MCPHY POUR RENDRE SON ACIER PLUS VERT**

Engagé dans la décarbonation de sa production d'acier, le groupe sidérurgique ArcelorMittal a choisi McPhy pour équiper son site allemand d'Eisenhüttenstadt d'un électrolyseur dédié à la production d'hydrogène vert.



Lien vers [l'article](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

- **Décret 2023-259**, Systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires

Ce décret modifie les **articles R. 175-1 à R. 175-6 du code de la construction et de l'habitation**, introduits par le **décret n° 2020-887** du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur. L'objectif poursuivi est d'équiper tous les bâtiments tertiaires existants et neufs de systèmes d'automatisation et de contrôle d'ici le 1^{er} janvier 2025 pour ceux possédant des systèmes de plus de 290 kW et d'ici le 1^{er} janvier 2027 pour ceux équipés de système de plus de 70 kW. Une distinction est faite entre les bâtiments neufs et existants. Les ajustements prévus par le **décret n° 2020-887** sont modifiés, l'exemption relative à l'entretien des systèmes techniques est supprimée et une inspection des systèmes d'automatisation et de contrôle est rendue obligatoire.

[Décret 2023-259](#)

- **Arrêté du 13 avril 2023** relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène »

[Arrêté du 13 avril 2023](#)

Pour accéder à une veille réglementaire en droit de l'environnement complète et/ou personnalisée :

Notre nouvelle offre de services de veille

Pour satisfaire au mieux vos besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité :

- 1 www.enviroveille.com**
Alerte réglementaire par e-mail tous les 15 jours
Veille personnalisée par e-mail une fois par mois
Base de données juridiques en ligne

Enviroveille®



- 2 Courrier de l'Environnement Industriel**
Publication bimestrielle commentant l'actualité réglementaire

Pour en savoir plus sur cette offre contactez : contactenviroveille@ccifrance.fr - 01 44 45 37 10

TARIFS 2022 ENVIROVEILLE	
OPTIONS	TTC
Alerte réglementaire	161,04 €
Veille personnalisée	322,08 €
Base de données Juridiques	644,16 €
CEI	407,68 €
Pack veille (base + CEI)	901,56 €
Tarification à partir du 1 ^{er} janvier 2022	

SUR VOS AGENDAS

- **Les Assises nationales de la Biodiversité 2023**

Une édition pour agir contre l'effondrement de la biodiversité marine



Les Assises nationales de la Biodiversité réunissent du 05 au 07 juillet à Marseille, élus, professionnels, scientifiques, membres associatifs et citoyens, autour des initiatives locales en faveur de la nature.

Pour aller plus loin : [Assises nationales de la biodiversité](http://www.assises-biodiversite.com)

- **1^{ER} FORUM NATIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA BIODIVERSITE**

Le Syndicat des énergies renouvelables organise le mercredi 5 juillet 2023 aux Jardins Saint-Dominique à Paris, le 1^{er} Forum national des énergies renouvelables et de la biodiversité intitulé « **Energies renouvelables & Biodiversité : même combat** ».

Plus de 250 participants sont attendus pour ce premier événement qui vise à faire un état des lieux des connaissances sur les impacts des énergies renouvelables sur la biodiversité mais aussi et surtout les solutions apportées par les filières pour minimiser ces impacts et promouvoir de potentiels bénéfiques. Un éclairage sur les pratiques à l'échelle européenne/internationale et sur le rôle du droit dans l'équilibre entre EnR et protection des espèces permettront également d'alimenter les échanges dans la perspective de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

Programme et inscriptions prochainement sur www.forum-enr-biodiversite.fr

CONTACT A LA CCIRG :

Georges CUYSSOT

Chef du service Développement Durable

Administrateur MASE pour la Guyane

Pôle Entreprises & Territoires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Tél. : 0594 29 96 74 ; Port. : 0694 23 50 62 ; e-mail : g.cuyssot@guyane.cci.fr